

Image not found or type unknown



Louer un appartement sans divorce

Par **Sacora**, le **29/07/2014** à **11:49**

Bonjour Maître;

nous avons un bien en commun depuis moins d'un an et d'un accord communs nous voulons nous séparer. N'ayant pas les moyens de divorcé, l'un de nous peut-il avoir une autre adresse le temps de la vente de la maison. Un des conjoints gardes la maison et l'autre veut avoir son indépendance

Le logement du conjoint sera-t-il déclaré comme une résidence secondaire?

Somme nous dans l'obligation de divorce?

Quelle est la bonne solution quand on n'a pas d'argent et que le consentement est mutuel?

Merci d'avance pour votre réponse, cordialement Sacora